



CONSEIL & PRÉVENTION

Prévenir le risque routier en entreprise





LE RISQUE ROUTIER EN MISSION ET SES ENJEUX

L'employeur est responsable de la santé physique et mentale de ses salariés. L'entreprise doit considérer les risques routiers et les intégrer au Document Unique d'Évaluation des Risques.



Un risque majeur

Le risque routier est un risque professionnel majeur.

C'est la première cause de décès par accident au travail et un risque qui reste encore mal apprécié par les employeurs.

Pour rappel, l'accident de mission est un accident qui a lieu à l'occasion d'un déplacement effectué dans le cadre de l'activité professionnelle.

Quelques chiffres (2017)

- 8 chefs d'entreprise sur 10 n'ont pas mis d'actions de prévention en place
- 480 personnes tuées

Les conséquences en cas d'accident de la route dans le cadre d'une mission (trajet effectué à la demande de l'employeur) peuvent être :

- Humaines : 20% de décès au travail, 2000 incapacités permanentes par an déclarées.
- Financières pour l'entreprise et pour le salarié.
- Civiles et pénales.



LA PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER EN MISSION

Une démarche de prévention globale s'articule autour de 3 axes :

- 1 L'Engagement de la Direction en s'appuyant sur une politique de prévention définie : des objectifs et des moyens fixes, une stratégie d'actions.
- 2 La réalisation d'un état des lieux général de la prise en charge du risque routier mission.
- 3 La mise en place d'un plan d'actions en s'inspirant des bonnes pratiques concernant l'organisation des déplacements, le choix et l'entretien des véhicules, la gestion des compétences et le protocole de communication.



Le risque routier : mieux le connaître pour mieux le maîtriser.

SYNTHÈSE DU POSTE DE CONDUITE



VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL VOUS PROPOSE

- De réaliser votre diagnostic de la prise en charge du risque routier mission au sein de votre entreprise.
- De proposer un plan d'actions de prévention.
- Des ateliers d'information et de prévention adaptés à vos besoins (objets pédagogiques, quizz, parcours avec des lunettes de simulation alcoolémie).



Contactez notre groupe de travail dédié à la prévention des risques routiers par mail :
groupe_rro@horizonsantetravail.fr

Les équipes d'Horizon Santé Travail sont à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos **démarches de prévention** en santé au travail.

Contactez-nous !
contact@horizonsantetravail.fr



www.horizonsantetravail.fr

